

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 24 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 24 décembre, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté huit projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 49 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un rapport d'activité.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant réforme des services de santé au travail, dans le cadre de sa politique d'amélioration constante de la santé et de la sécurité au travail.

> Voir communiqué détaillé « Réforme des services de santé au travail ».

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux, secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à la plateforme de dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics *www.marchespublics.nc*. Issue d'une forte volonté de modernisation et d'efficacité de la commande publique, la délibération n° 424 portant réglementation des marchés publics a été adoptée par le Congrès le 20 mars 2019 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La mise en œuvre de cette nouvelle délibération nécessite la mise à jour des textes relatifs à la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics et aux conditions d'utilisation de la plateforme de dématérialisation. Ainsi, le présent projet de délibération prévoit d'élargir le champ des utilisateurs de la plateforme et propose une nouvelle tarification plus attractive et plus lisible.

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 64/CP du 10 mai 1989 fixant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et aux marchés publics de fournitures courantes et de services passés en application de la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 et de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant règlementation des marchés publics.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain à titre gratuit appartenant à l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie à Wé sur la commune de Lifou. Le gouvernement projette d'y implanter une antenne décentralisée de ses services, à l'instar de celle qui existe déjà à Koné en province Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'octroi d'un bail à construction au profit de la société Alizés Energie sur une parcelle de terrain située au Mont-Dore (Carénage et baie d'Ué) pour l'aménagement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Cette centrale sera composée de 14 235 modules solaires et aura une production annuelle de 6440 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 1 635 foyers. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma de transition énergétique adopté par le Congrès en 2016, dont l'un des objectifs est d'atteindre 100 % de production de source renouvelable pour la distribution électrique publique sur la Grande Terre dès 2030.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures d'ordre fiscal relatives à la TGC. Il propose notamment de rembourser de manière anticipée les taxes à l'importation ayant pesé sur les stocks des entreprises avant le passage à la Taxe générale sur la consommation (TGC) à taux pleins. Il s'agit d'une délibération d'application du projet de loi de soutien à l'économie calédonienne qui sera examinée par le Congrès le 30 décembre 2019.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération fixant le taux de cotisation à l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) pour 2019 à 1 % de la masse salariale brute inscrite au compte administratif de l'exercice N-2, de laquelle est déduit le montant des crédits de remplacement effectivement mandatés sur ce même exercice.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant réforme des services de santé au travail (délibération d'application de la loi du pays portant réforme des services de santé au travail).

> *Voir communiqué détaillé « Réforme des services de santé au travail ».*

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie et secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie et Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant l'avenant n° 3 au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2021 portant création de l'opération n° V-2 « construction d'un bâtiment de vie des stagiaires du GIEP-NC à Bourail » et habilité le président du gouvernement à le signer (RSMA).

> *Voir communiqué détaillé « Centre d'hébergement Bourail ».*

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.

> *Voir communiqué détaillé « Nouvelle affectation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ».*

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Frédéric Marchi-Leccia en qualité de directeur de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux, secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2013-347/GNC du 12 février 2013 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule école spécifiquement aménagé pour les personnes en situation de handicap conclue avec le Collectif Handicaps depuis le 12 décembre 2016, et habilité le président du gouvernement à la signer. Chaque année, entre 5 et 10 personnes en situation de handicap ont ainsi été formées au permis de conduire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Alizé (Locavia Nouméa). La licence d'exploitation de cette société constituée en 1996, est régulièrement renouvelée depuis 20 ans et autorise actuellement le transport régulier en Nouvelle-Calédonie ou vers un pays voisin, de courrier, de fret ou à la demande des évacuations sanitaires internationales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la province des îles Loyauté de 60 millions de francs pour contribuer à la réalisation de réaménagement du petit wharf d'Easo, qui sert d'ouvrage de débarquement des croisiéristes et à l'aménagement de la zone d'accueil à proximité du wharf (cheminements piétons, arrêts de bus, zone d'attente...). Ce financement s'intègre dans le cadre des contrats de développement pluriannuels financés par l'État (30 %), la Nouvelle-Calédonie (30 %) et les provinces (respectivement 16 % pour les provinces Sud et Nord et 8 % pour celle des Îles Loyauté).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Nicolas Scavone en qualité de chef du service de la fiscalité immobilière de la direction des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des redevances du registre du commerce et des sociétés (RCS). Cette augmentation est modeste, les tarifs ayant été augmentés de quelques dizaines, voire centaines de francs. Ainsi par exemple, le dépôt d'acte qui est à 931 F passe à 1 000 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Lionel Borgne en qualité de directeur adjoint en charge du pôle consommation et prix et chef du service de la protection des consommateurs de la direction des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Roxanne Beal Brun en qualité de directrice adjointe en charge du pôle actions économiques et chef du service de la promotion des filières et de la prospective de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 3 du budget 2019 de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêtée à la somme de 3 742 371 312 F en recettes totales, soit 1 804 470 561 F pour le fonctionnement et 1 937 900 751 F pour l'investissement. Elle a été arrêtée en dépenses totales à la somme de 3 178 290 482 F dont 1 804 470 561 F en fonctionnement et 1 373 819 921 F en investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé le barème 2020 des valeurs forfaitaires relatif à la taxe communale d'aménagement, compte tenu de l'évolution de l'indice du coût de la construction de 0,04 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a revalorisé les plafonds de ressources et de loyers relatifs à la réduction d'impôts octroyée en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire, et ce, sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation. L'entrée en vigueur est prévue à compter du 1^{er} janvier 2020 (modification de l'arrêté modifié n° 2016-335/GNC du 24 février 2016 relatif à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire prévue au 2°, au 2° bis et au 2 ter du II de l'article 136 du code des impôts).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-2461/GNC du 9 octobre 2018 pris en application de la délibération modifiée n° 44 du 22 décembre 2009 fixant le régime indemnitaire et la rémunération attachée aux emplois fonctionnels des agents de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie. Cet arrêté définit notamment les critères permettant de classer les établissements de l'OPT-NC en catégories, lesquelles déterminent ensuite le niveau indemnitaire des chefs d'établissements. L'arrêté a donc pour objet de mettre à jour le classement des établissements de l'OPT-NC. Il apporte par ailleurs des modifications aux critères initialement définis.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XIe FED territorial ; de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Manuel Ducrocq en qualité de directeur adjoint et de chef de service pêche, économie, environnement de la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM-NC).

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) arrêté, pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à la somme de 299 328 246 F et pour la section d'investissement à la somme de 5 548 105 F en recettes et en dépenses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un million de francs au lycée agricole et général Michel-Rocard de Nouvelle-Calédonie, afin de contribuer au financement de l'envoi de deux jeunes et d'un accompagnateur de l'enseignement agricole au concours national du ministère de l'Agriculture, pour participer aux plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole « La parole est à l'avenir », qui se tiendront fin mars 2020.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité du Congrès l'inscription par priorité en séance publique de :
 - un projet de délibération fixant le taux de cotisation à l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) pour 2019 ;
 - un projet de délibération approuvant l'avenant n° 3 au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie 2017-2021 portant création de l'opération n° V-2 « construction d'un bâtiment de vie des stagiaires du GIEP-NC à Bourail » et habilitant le président du gouvernement à le signer ;
 - un projet de délibération portant diverses mesures d'ordre fiscal ;
 - un projet de délibération relative à la plateforme de dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics www.marchespublics.nc ;
 - un projet de délibération modifiant la délibération n° 64/CP du 10 mai 1989 fixant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et aux marchés publics de fournitures courantes et de services passés en application de la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 et de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant règlementation des marchés publics.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Stéphanie Laubreaux en qualité de notaire associé au sein de l'office notarial situé à Nouméa.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des sièges réservés aux organisations syndicales appelées à siéger au comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie. Les huit sièges sont répartis entre trois sièges pour la fédération des fonctionnaires et cinq sièges pour l'UT CFE-CGC, par référence au résultat des élections aux commissions administratives paritaires de la Nouvelle-Calédonie et des communes.

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11 180 000 F de subventions réparties entre 18 associations sportives (Association DREHU TRIATHLON : 500 000 F pour l'organisation du triathlon de Lifou ; association TRANSCAL : 1 000 000 F pour l'organisation de la Transcalédonienne 2019 ; Club Zéolil Futsal : 400 000 F pour sa participation à la super ligue 2019 ; Cercle Nautique Calédonien : 1 500 000 F pour l'organisation du trophée des jeunes marins 2019 ; Club Horizon de Patho (Maré) : 1 000 000 F pour sa participation à la super ligue 2019 ; Comité d'organisation d'événements : 200 000 F pour l'organisation de la cyclo-cancer 2019 ; Association Dumbéa basket 500 000 F pour la participation du club à la coupe du Pacifique ; Ligue de va 'a et canoé kayak : 500 000 F ; Comité Régional de Body building : 500 000 F ; Ligue Calédonienne de Pétanque : 800 000 F ; Comité régional de Cyclisme : 1 500 000 F ; Ligue d'Aïkido aikikai : 300 000 F ; Association des gens de Wedrumel : 200 000 F ; Office municipal des sports et loisirs de Pouebo : 200 000 F ; Basket club Riwix (Ponerihouen) : 180 000 F ; Club handisport de Lifou : 200 000 F ; Handi basket province Nord : 200 000 F ; U.N.S.S : 1 500 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 340 000 F de subventions aux associations sportives Ligue de Tir à l'Arc de Nouvelle-Calédonie ; 280 000 F pour la participation du jeune Tanguy Giband aux championnats de France de tir à l'arc ; Ligue de handball de Nouvelle-Calédonie 360 000 F pour l'intégration du jeune Lilian Talon au pôle espoir de Lyon ; Comité régional de Karaté de Nouvelle-Calédonie 500 000 F pour la participation de Minh Dack à la coupe de France et au stage de l'équipe de France ; Ligue régionale de tir de Nouvelle-Calédonie 200 000 F pour une formation fédérale de moniteur de tir pour Pierre Bui.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 1 avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et 8 avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a également accordé 36 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2018 du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.